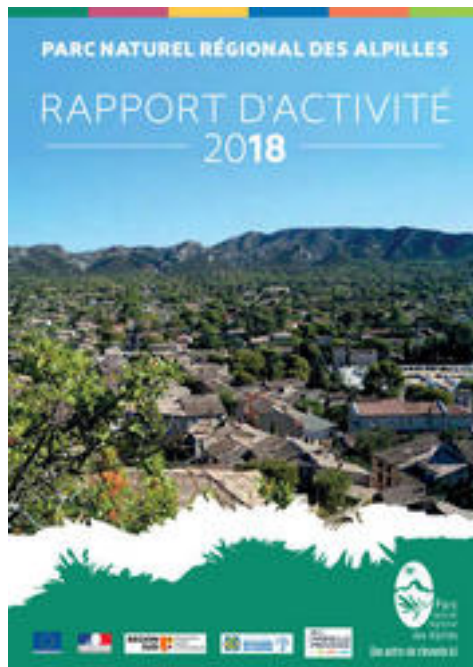


Rapport d'activité 2018

Auteur: Romain Blanc <r.blanc@parc-alpilles.fr>

2018 : objectif Alpilles 2037 !



Après une année 2017 de commémoration et de bilan, marquée par les 10 ans du Parc naturel régional des Alpilles et le 50ème anniversaire de la création des Parcs naturels régionaux en France, il est temps pour notre territoire de regarder vers l'avenir et d'amorcer les réflexions pour un nouveau projet de territoire à l'aune de la procédure de révision de la Charte du Parc.

Labellisé Parc naturel régional pour une durée de 15 ans depuis 2007, les élus du Comité syndical et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur lancent officiellement en 2018 la procédure de révision de la Charte. C'est une procédure longue et complexe, jalonnée de plusieurs étapes institutionnelles et administratives incompressibles, qui va démarrer par une phase évaluative de l'état global du territoire et du travail effectué par le Parc. Sur la base de ce bilan, un nouveau projet concerté avec l'ensemble des édiles et des habitants, nos

partenaires et toutes les bonnes volontés qui auront à cœur de s'impliquer, va pouvoir progressivement émerger afin de labelliser à nouveau le territoire en 2022.

Travail de prospective s'il en est puisqu'il s'agit bien d'imaginer les Alpilles en 2037 et de répondre aux défis auxquels nous devons déjà nous confronter.

A l'heure où les préoccupations environnementales sont devenues une priorité pour les français, le Parc des Alpilles aborde cette procédure avec sérénité et enthousiasme. Réchauffement climatique, dépenses énergétiques, préservation de la biodiversité, qualité de l'alimentation, transports, santé, etc. sont au cœur de l'actualité comme en témoignent les Marches pour le climat.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà franchi le pas, en droite ligne des Accords de Paris, en lançant dès 2017 son grand Plan Climat pour une Cop d'Avance avec une centaine d'initiatives pour faire de nos territoires du Sud des modèles en matière d'environnement.

Les Parcs naturels régionaux sont au cœur de ces enjeux et la nécessité d'adapter nos modes de vie pour préserver durablement notre environnement n'a jamais été aussi prégnante. La révision de la Charte du Parc arrive donc à point nommé et constitue pour l'équipe et les élus une grande source de motivation.

Par ailleurs, 2018 c'est aussi la fin du programme européen LIFE des Alpilles. Nous ne doutons pas des bénéfices du LIFE et de la chance pour le territoire d'avoir pu bénéficier de ce financement extraordinaire. Les suivis opérés par les services de l'Europe ont jusqu'à présent toujours félicité le Parc et ses partenaires pour la conduite de ce projet ambitieux. Fort de cette expérience, nous allons travailler à la pérennisation des actions engagées grâce à l'Europe.

Vous le voyez, le rythme du Parc ne faiblit pas. Nous avons à cœur de poursuivre au mieux nos missions avec l'ensemble des communes du territoire. En parallèle de ces grands chantiers, nous continuons à mener des actions dans les domaines de la promotion de l'agroécologie, des circuits courts, de l'habitat pour tous, la lutte contre les incendies de forêt, du développement du tourisme de nature, etc. Vous les découvrirez dans les pages de ce rapport d'activité.

Je remercie chaleureusement les élus du Parc, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les chambres consulaires, nos partenaires ainsi que les habitants de ce territoire qui nous accompagnent quotidiennement. Soyons fiers de

nos Alpilles et de notre Parc !

Jean MANGION Président du Parc naturel régional des Alpilles

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 en téléchargement ici :

[PNRA-RA-2018-web](#)